PROCÉS VERBAL N°1 de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 24 février 2017

PRESENCES :

D'après la liste d'émargement

Conseil d'Administration : Régis HAUTIER, Patrice MERCIER, Pascal ISTVANCIN, Emmanuel ROJO-DIAZ, Emmanuel CUNHA, Sébastien CHAUVEAU, Hervé MONTALETANG, Morgan FAVARD, Christian CHEF et Christian DAVID.
Vérificateurs aux Comptes : David MERAL et Mickaël HAULIN.
Gardes de Pêche Particuliers: Pascal REIGNIER, Julien HELIAS, Olivier LAVERGNE et David HERIGAULT.
Conseiller Technique : Patrick GUILLEMIN.
Membres Actifs de l'AAPPMA la Truite Saumonée : Didier GENIN, Jacques LAFFENETRE, Frédéric CHARRIER, Philippe PEROL, Antoine GACHET, Louis REVERD, Gilbert REDON, Michel DESCLIDES, Michel BESSON, Joël BESSON, Laurent CANNIT, Dominique AUDOIRE, Pascal MICHAUD, Geoffrey PARLANT, Philippe DESVAUX, Guillaume PERONNET, Bruno PERONNET, Stéphane MICHAUD, Gilles FAVICE, Brian MARTIN, Jean-Charles FRACASSE, Loïc BELLET, Giovanni FINCATO, Thierry ECEMENT, Emmanuel MARIAUD, Anthony LOSEWSKI, Claude CHAMUSSY, Jean-Pierre DROIT, Eric BAROILAUD, Jean-Christophe MARIAUD, Michel GAMAURY, Jacky MORELET, Jean-Marc BOISSEAU et Romuald CANAL.

En tout premier lieu :

Merci à tous les bénévoles pour leur engagement sur l'année 2016.

1 – PROJECTION DES RAPPORTS 2016 ET PROJETS 2017 :

Sommaire :

Rapport Moral :

- Bassinage de mars 2016,
- Journée découverte pour les jeunes,
- Nouveau Logo de l'AAPPMA,
- Site internet,
- Journée de nettoyage de la Touvre,
- Pêches de sauvetage du Viville,
- Régulation des cormorans,
- Nouvelles tenues réglementaires des GPP,
- Reportages télévisés de « Season » et de « les films du bouchon »,
- Résultats des enquêtes auprès des pêcheurs,
- Résultats des tickets du parcours de grâciation,
- Programmation des travaux de l'île des Elias,
- Création de Commissions,
- Panneautage pour la nouvelle réglementation,
- Les nouveaux baux de pêche,
- La négociation en cours sur la modification de la réglementation : ouverture, taille et nombre de prises.

Rapport Financier :

- Bilan des cartes de pêche 2016,
- Recettes,
- Dépenses,
- Prévisions Financières 2017,

Présentation et Recrutement:

- Présentation des Gardes de Pêche Particuliers,
- Appels à candidatures d'un Vérificateur aux Comptes,

Projets 2017:

- Bassinage,
- Travaux,
- Animations,
- Réglementation Touvre 2017

Questions Diverses

RAPPORT MORAL

BASSINAGE DE MARS 2016 :

800 Kg D'ARC (Plus les Poissons Bonus) ont été bassinés le lundi 7 mars 2016 sur onze secteurs différents.
Aleviné par l'entreprise BELLET et avec : Régis HAUTHIER, Patrice MERCIER, Sébastien CHAUVEAU, Olivier LAVERGNE avec un Amis, Frédéric BRUNET et Maxime.
Ces secteurs ont été alevinés depuis le domaine public de façon à ce que l'ensemble des pêcheurs puissent en bénéficier.
Un seul point sur le secteur 5 a été aleviné depuis le domaine privé (en présence du propriétaire) afin qu'un plateau entier ne se soit pas dépourvu d'Arc.

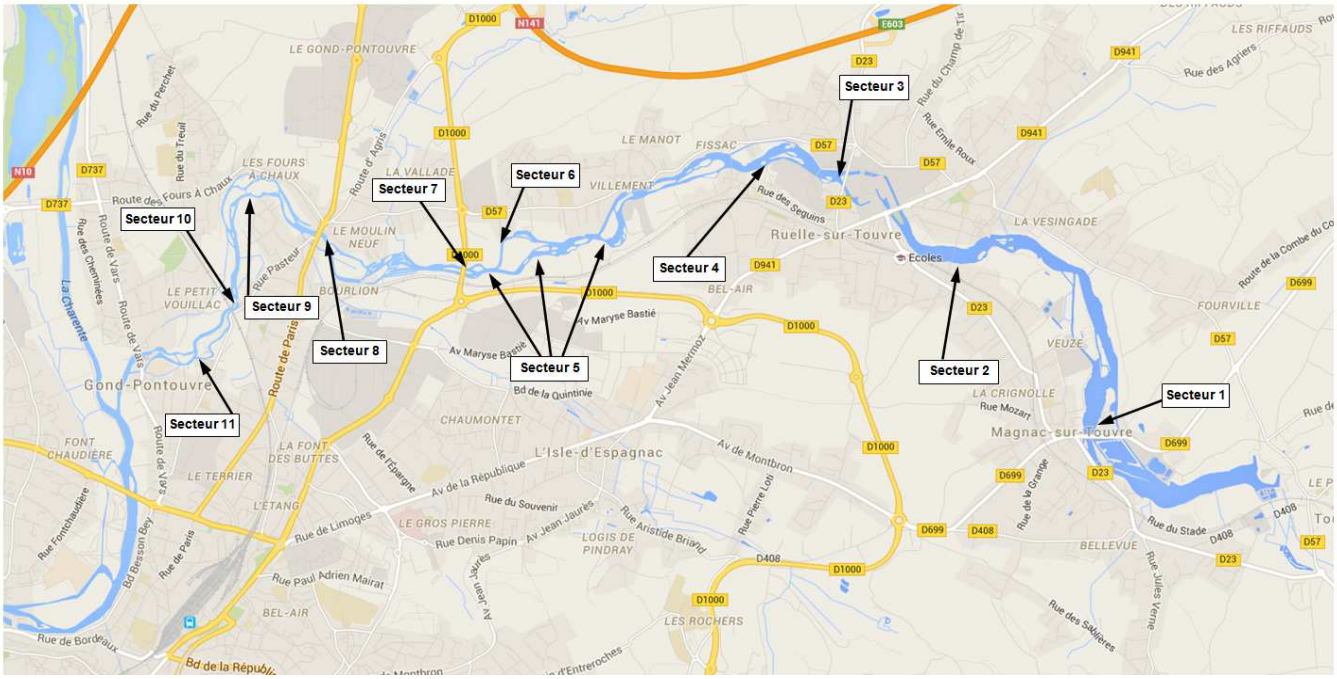

Secteur 1 : Plateau de Magnac
Secteur 2 : Relette
Secteur 3 : DCNS pont des Ribéreaux
Secteur 4 : Les canoës
Secteur 5 : Rte de Brébonzac passage à niveau + jardins
Secteur 6 : Aval pisciculture Villement
Secteur 7 : Pont de la déviation Ruelle
Secteur 8 : Place de la Chaume
Secteur 9 : Les Anglades
Secteur 10 : Foulpougne
Secteur 11 : Mairie de Gond-Pontouvre

JOURNEE DECOUVERTE POUR LES JEUNES :

Une animation « Pêche » organisée par l'AAPPMA « La Truite Saumonée » en partenariat avec Décathlon Champniers et la FDAAPPMA16, a permis à des enfants de 6/12 ans de découvrir différentes techniques de pêche, pouvoir tester le matériel gentiment prêté par notre partenaire Décathlon Champniers.

Déroulement de la journée découverte : Lancer sur cible à l'extérieur, Simulateur de pêche, Observation des invertébrés aquatique avec binoculaire, Pique-nique aux sources de la Touvre, Partie de pêche dans les bassins de la pisciculture des sources.

Toutes et tous sont repartis avec canne à pêche, tee-shirt, mètre enrouleur, carte de pêche ainsi que leurs truites Arc-en-ciel capturées le tout offert par tous les organisateurs.

NOUVEAU LOGO DE L'AAPPMA :

Avec le site internet, il était indispensable d'avoir un logo car il sera partout sur le site et il deviendra l'identifiant de notre AAPPMA.
Un petit concours a été effectué parmi les membres de l'AAPPMA. Ce nouveau logo et son rappel épuré ont été choisis.

Logo complet

Rappel épuré

SITE INTERNET :

Son adresse est : http://aappma-latruitesaumonee.fr/

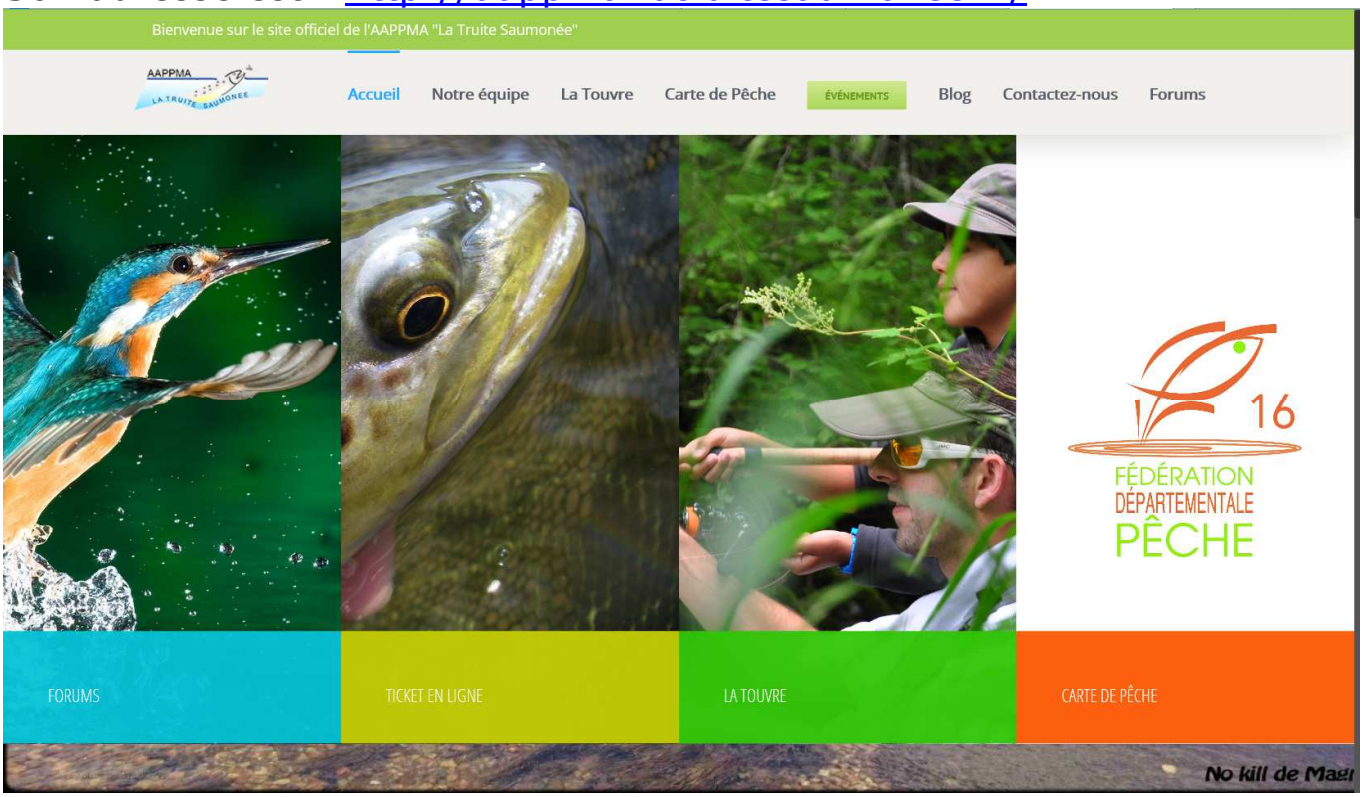

Présentation effectuée par David MERAL :

Sur l'année 2016 et depuis sa mise en ligne (vers l'ouverture de mars), les résultats sont les suivants :

- Sessions : 5 560
- Utilisateurs : 3 428
- Pages vues : 22 965
- Durée moyenne des sessions : 3 minutes et 38 secondes

Les pages les plus consultées sont :

- L'opération nettoyage Touvre,
- La sortie éducative découverte,
- Les tickets journaliers remplis en ligne,
- Les résultats des tickets obtenus,
- Les reportages Seasons Hebdo et des Films du bouchon,
- Le Forum qui représente à lui seul environ 36% des pages visitées.

Moyenne d'âge des utilisateurs :

- 18 à 24 ans ⇨ 18.46 %
- 25 à 34 ans ⇨ 27.69 %
- 34 à 44 ans ⇨ 21.54 %
- 45 à 54 ans ⇨ 32.31 %

Moyenne selon le sexe des utilisateurs :

- Femmes ⇨ 26.40 %
- Hommes ⇨ 73.60 %

Zones géographiques des utilisateurs par ordres décroissants :

- Poitou Charente,
- Région Parisienne,
- Aquitaine,
- Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Pays de Loire,
- Centre,
- Angleterre,

Support des utilisateurs :

- L'Ordinateur ⇨ 54.42 %
- La Tablette ⇨ 37.72 %
- Le Smartphone ⇨ 7.86 %

JOURNEE DE NETTOYAGE DE LA TOUVRE

Le samedi 25 juin, nous avons effectué une opération nettoyage d'été.
Nous devions traiter les secteurs de Villement et Alamigeon mais nous avons dû finalement changer de lieu car le niveau des eaux était trop haut pour une bonne récolte des déchets.
Nous sommes allés sur le haut du No-Kill qui est moins profond et où il y avait aussi des travaux de remise en état du cheminement dans les îles de l'ancienne usine de Veuze et sur la digue de la rive droite du plateau de Magnac.
Nous étions une vingtaine de bénévole à tailler, débroussailler et tronçonner les végétaux qui avaient complètement obstrués les passages.
Nous avons également ramassé tous les détritus que l'on a pu trouver dans les îles.
Nous sommes ensuite redescendus sur le bas du No-Kill en marchant dans l'eau afin de récolter les déchets au fond de l'eau.
A part quelques cannettes en verre ou en métal, l'essentiel de la récolte était composée d'étuis de cartouches …

Nous avons ainsi permis aux gardes et aux pêcheurs nombreux sur le No-Kill, de pouvoir mieux profiter du parcours de grâciation en leur donnant la possibilité d'emprunter les sentiers des îles.

PECHES DE SAUVETAGE DU VIVILLE :

Les 5 pêches électriques de sauvetage du Viville ont permis de sauver 1900 truitelles et 20 truites entre 40 et 50cm.
Elles ont principalement été relâchées aux Anglades mais aussi aux Canoës.
3 fraies différentes ont eu lieu sur le Viville car les truitelles étaient de trois tailles bien distinctes : 3 cm, 5 cm et 8 cm.
14 petits brochets ont également été récupérés. Ils ont été relâchés dans la Charente.

REGULATION DES CORMORANS :

Mise en place de ficelles contre les cormorans pour la protection des frayères sur le haut du No-Kill et le secteur des Ribéreaux.
Les ficelles posées le matin, ont été coupées aussitôt et il n'en reste plus le soir même.
Il a fallu enlever les ficelles coupées, qui étaient dans l'eau et qui risquaient de provoquer d'autres problèmes…
Les chasseurs n'ont pas apprécié notre démarche de pose de ficelle au-dessus des frayères même si les secteurs concernés sont limités par rapport à leur territoire de chasse.
Les cormorans étaient en nette diminution par rapport à l'année dernière, à ce jour 18 oiseaux ont été tués sur la Touvre sans compter ceux qui l'ont été au niveau des pisciculture (environ 16) où il n'y a pas de quota de fixé.
Depuis une semaine, ils sont de retour et en nombre…

NOUVELLES TENUES REGLEMENTAIRES DES GPP :

Les tenues des GPP coutent 283,82 € et il reste 76,91 € à la charge de notre AAPPMA.
Quatre tenues ont été payées en 2016 et il reste donc trois tenues à payer pour cette année.
FNPF : 150 € / Fédé16 : 66,91 € / AAPPMA : 66,91 € + 10 € de frais de port.

REPORTAGES TELEVISES :

Cette année, deux reportages télévisés ont été effectués sur la Touvre.

Le premier à été réalisé par « **les Films du bouchon** »
Visible sur notre site de l'AAPPMA :
http://aappma-latruitesaumonee.fr/charente/

Le second à été réalisé par « **Season** »

Visible sur notre site de l'AAPPMA :

http://aappma-latruitesaumonee.fr/season-hebdo/

RESULTATS DES ENQUETES AUPRES DES PECHEURS :

Deux enquêtes ont eu lieu, une sur la journée de l'ouverture et une autre pendant la période du Wading.

280 pêcheurs ont été approchés et 265 ont accepté de répondre à nos questions. Nous leurs avons demandé dans quelle AAPPMA ils avaient pris leur carte de pêche, leur avis sur l'augmentation de la taille de capture à 40cm, sur le décalage de l'ouverture d'un mois, sur la limitation du nombre de prises. Nous leur avons également demandé leurs noms, âges et mode de pêche favori sur la Touvre.

Les pêcheurs ont aussi eu la possibilité de formuler des observations sur la rivière, l'eau, le no-kill, les poissons ou la réglementation.

ORIGINES DES CARTES DE PÊCHE				Total
AAPPMA La Truite Saumonée	Autres AAPPMA de Charente	AAPPMA Autres Départements	Ne se sont pas prononcés	
72	112	79	17	280

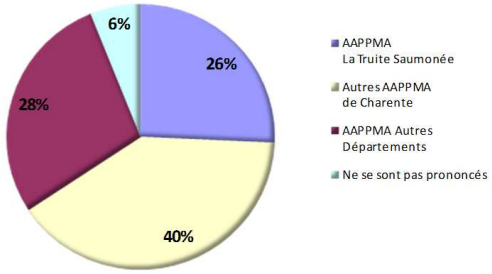

AVIS SUR LA TAILLE DE CAPTURE			Total
POUR l'augmentation de la taille légale de capture	CONTRE l'augmentation de la taille légale de capture	Ne se sont pas prononcés	
240	23	17	280

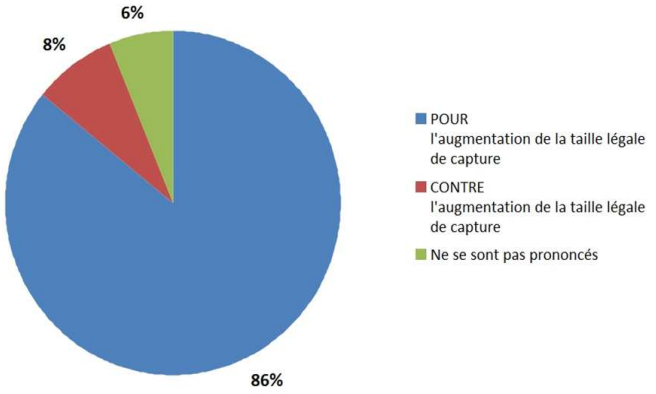

AVIS SUR LE DECALAGE D'OUVERTURE			Total
POUR le décalage en Avril	CONTRE le décalage de l'ouverture	Ne se sont pas prononcés	
233	30	17	280

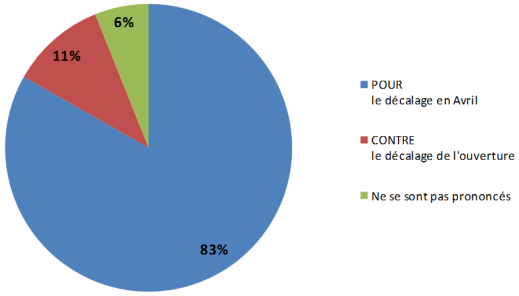

AVIS SUR LE NOMBRE DES CAPTURES				Total
POUR une réduction du nombre des prises inférieure à 3	POUR garder le nombre de prises à 3 maximum	POUR une augmentation du nombre des prises supérieure à 3	Ne se sont pas prononcés	
170	83	10	17	280

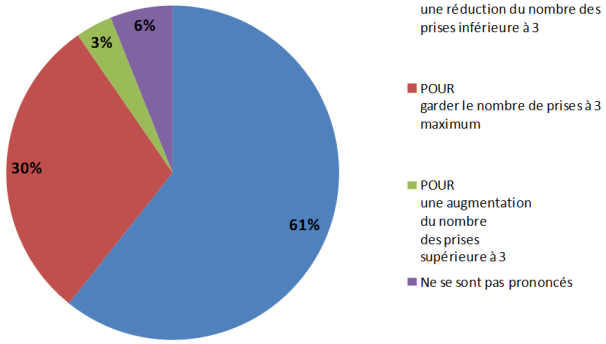

AVIS SUR L'ACTION LA PLUS UTILE				Total
Augmentation de la maille	Décalage de l'ouverture	Nombre de prises	Ne se sont pas prononcés	
89	116	58	17	280

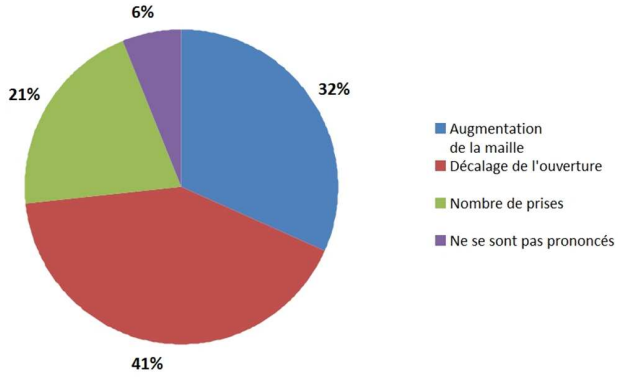

TECHNIQUE FAVORITE DE PÊCHE DES PÊCHEURS DE LA TOUVRE SUR L'ANNÉE						Total
Toc ou Bouchon	Leurre	Cuillère	Mouche	Vairon	Ne se sont pas prononcés	
68	66	5	112	12	17	280

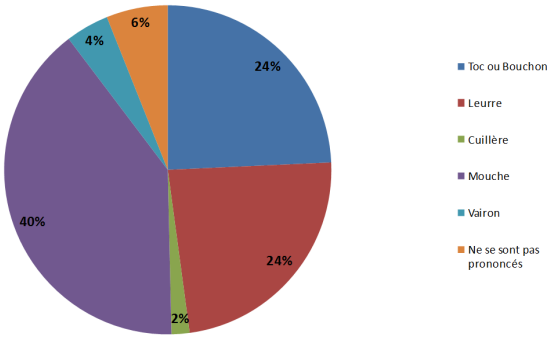

Les remarques qui reviennent le plus souvent sont :

CLASSEMENT DES OBSERVATIONS RÉCURENTES À PARTIR DE 4 AVIS			%
Remarques	Type	Avis	
BIEN - RAS	RAS	63	22,66%
Créer un autre NK	NK	14	5,04%
Maintien du NK	NK	13	4,68%
Pas de bateau	REGLEMENTATION	10	3,60%
Problème d'accès à la rivière	L'EAU & LA RIVIÈRE	8	2,88%
Augmenter la taille du NK	NK	8	2,88%
Faire du nettoyage de la rivière	L'EAU & LA RIVIÈRE	8	2,88%
Décalage de la fermeture	REGLEMENTATION	6	2,16%
Hameçon simple	REGLEMENTATION	6	2,16%
Belle rivière	L'EAU & LA RIVIÈRE	5	1,80%
Rotation du NK	NK	4	1,44%
Carte trop chère	REGLEMENTATION	4	1,44%
Pêche au Toc interdite sur No-Kill	NK	4	1,44%
Triple interdit sur No-Kill	NK	4	1,44%
No-Kill au canoé	NK	4	1,44%
Trop de cygnes	L'EAU & LA RIVIÈRE	4	1,44%
Plus de lâchés d'Arc	LES POISSONS	4	1,44%

RESULTATS DES TICKETS DU PARCOURS DE GRACIATION :

Sur la saison 2016, 537 tickets ont été déposés soit un nombre qui représente à lui seul 87% du total des tickets des 5 premières années du No-Kill.
Les tickets numériques représentent 90% de l'ensemble.
Les réflexions sur le No-Kill montrent qu'il génère une grosse affluence de pêcheurs et qu'il est à conserver.
Son agrandissement paraît inévitable, voir même la création d'un second parcours plus en aval.
Depuis que No-Kill de la Camoche existe, on a pu remarquer une augmentation des frayères sur ce secteur et aussi une augmentation du nombre de poissons sur le secteur de Relette.
Le parcours est validé jusqu'en fin 2018. Un arrêté de 2014 l'avait prolongé pour 5 années.

VARIATION DU NOMBRE DE TICKETS DEPUIS LA CRÉATION DU PARCOURS

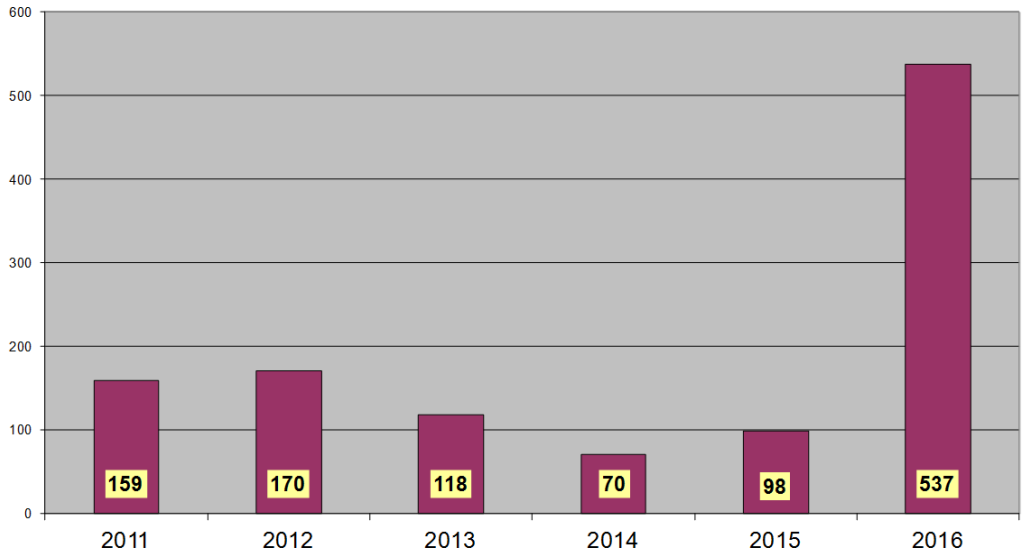

NOMBRE DE PÊCHEURS DIFFERENTS PAR TECHNIQUE

NOMBRE DE TICKETS PAR TECHNIQUE

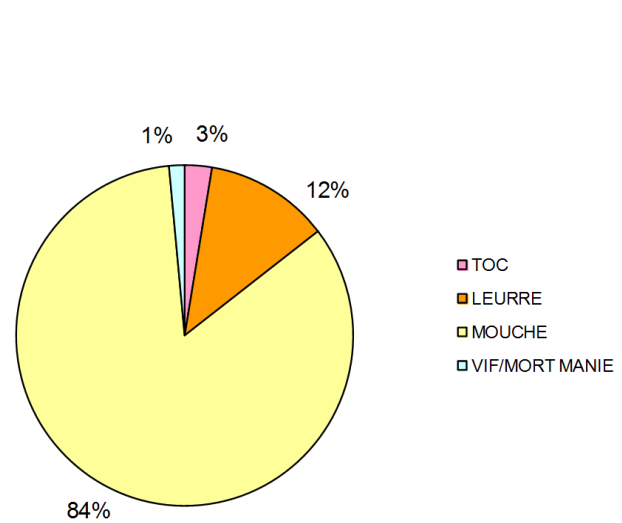

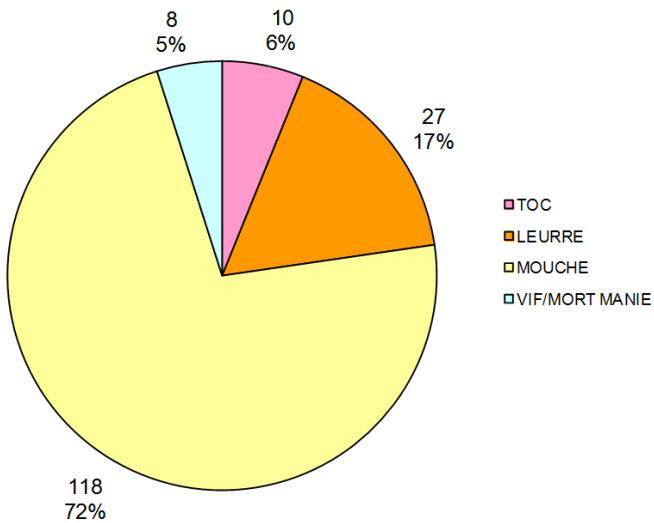

NOMBRE DE PRISES PAR TAILLES - TOUTES TECHNIQUES CONFONDUES									
Truites / Techniques	Capot	TRF 0 à 15	TRF 15 à 30	TRF 30 à 40	TRF 40 à 50	TRF 50 à 60	TRF > 60	Arc en Ciel	TOTAUX
TOTAUX	124	16	246	420	463	185	32	27	1389

NOMBRE DE PRISES PAR TAILLES

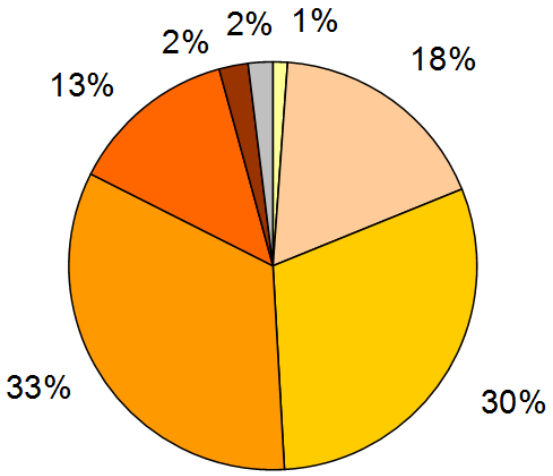

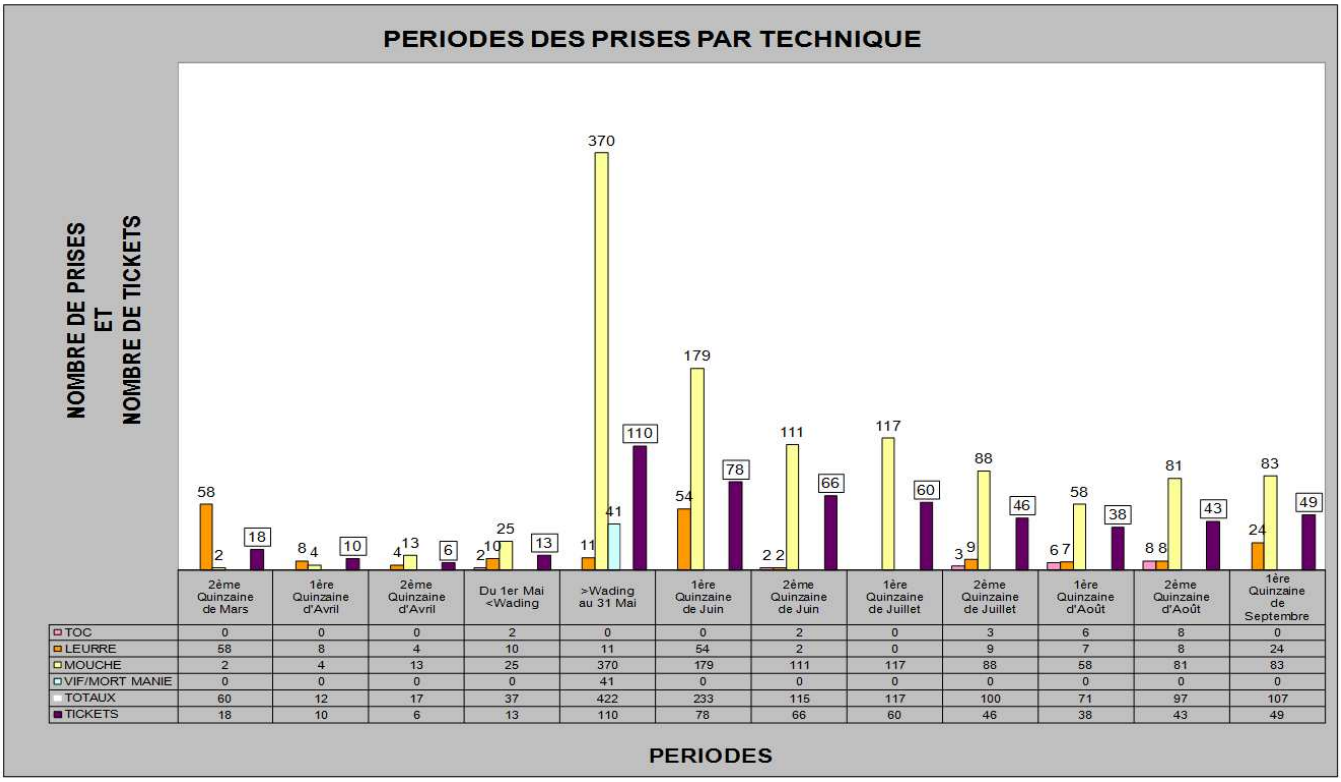

	2ème Quinzaine de Mars	1ère Quinzaine d'Avril	2ème Quinzaine d'Avril	Du 1er Mai <Wading	>Wading au 31 Mai	1ère Quinzaine de Juin	2ème Quinzaine de Juin	1ère Quinzaine de Juillet	2ème Quinzaine de Juillet	1ère Quinzaine d'Août	2ème Quinzaine d'Août	1ère Quinzaine de Septembre
TOC	0	0	0	2	0	0	2	0	3	6	8	0
LEURRE	58	8	4	10	11	54	2	0	9	7	8	24
MOUCHE	2	4	13	25	370	179	111	117	88	58	81	83
VIF/MORT MANIE	0	0	0	0	41	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	60	12	17	37	422	233	115	117	100	71	97	107
TICKETS	18	10	6	13	110	78	66	60	46	38	43	49

DÉPARTEMENTS D'ORIGINE DES TICKETS DES PÊCHEURS

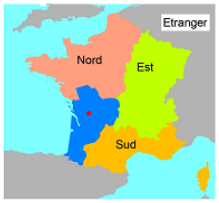

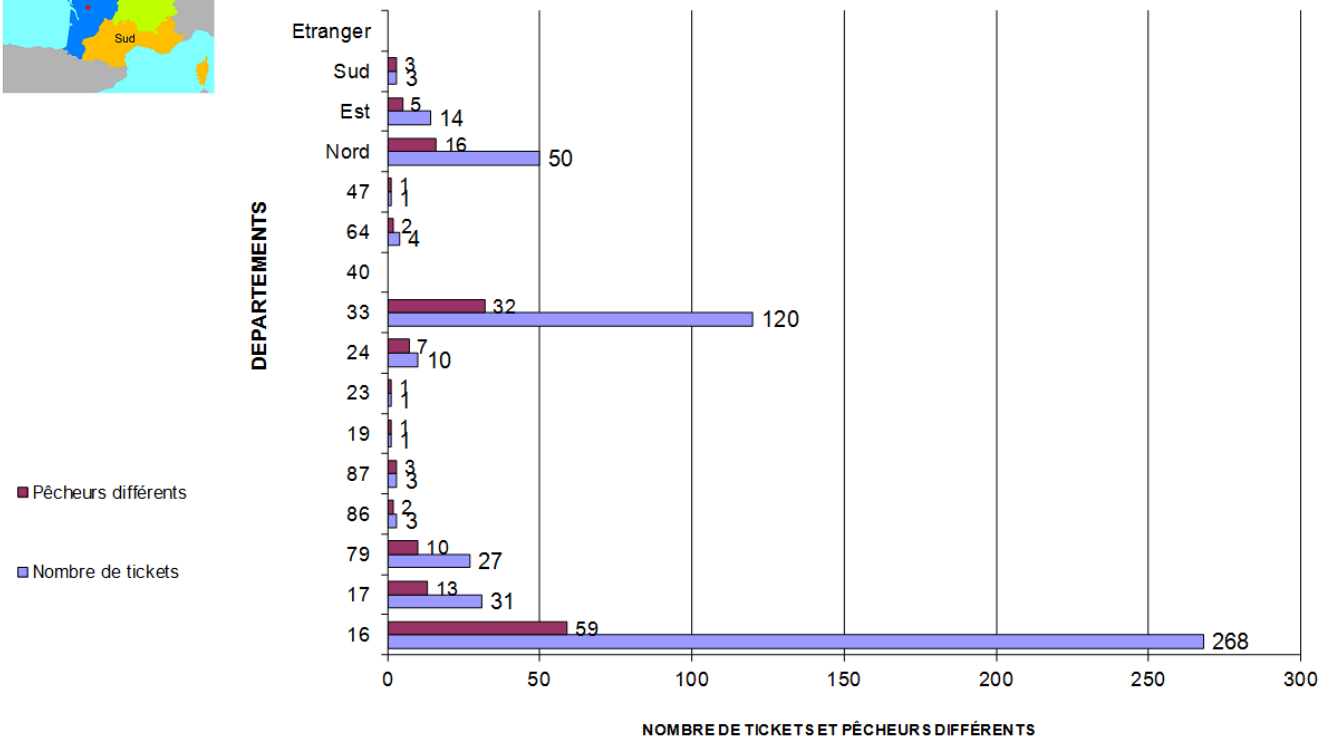

FREQUENCE DES SORTIES DE PÊCHE SUR LA SAISON PAR PÊCHEUR

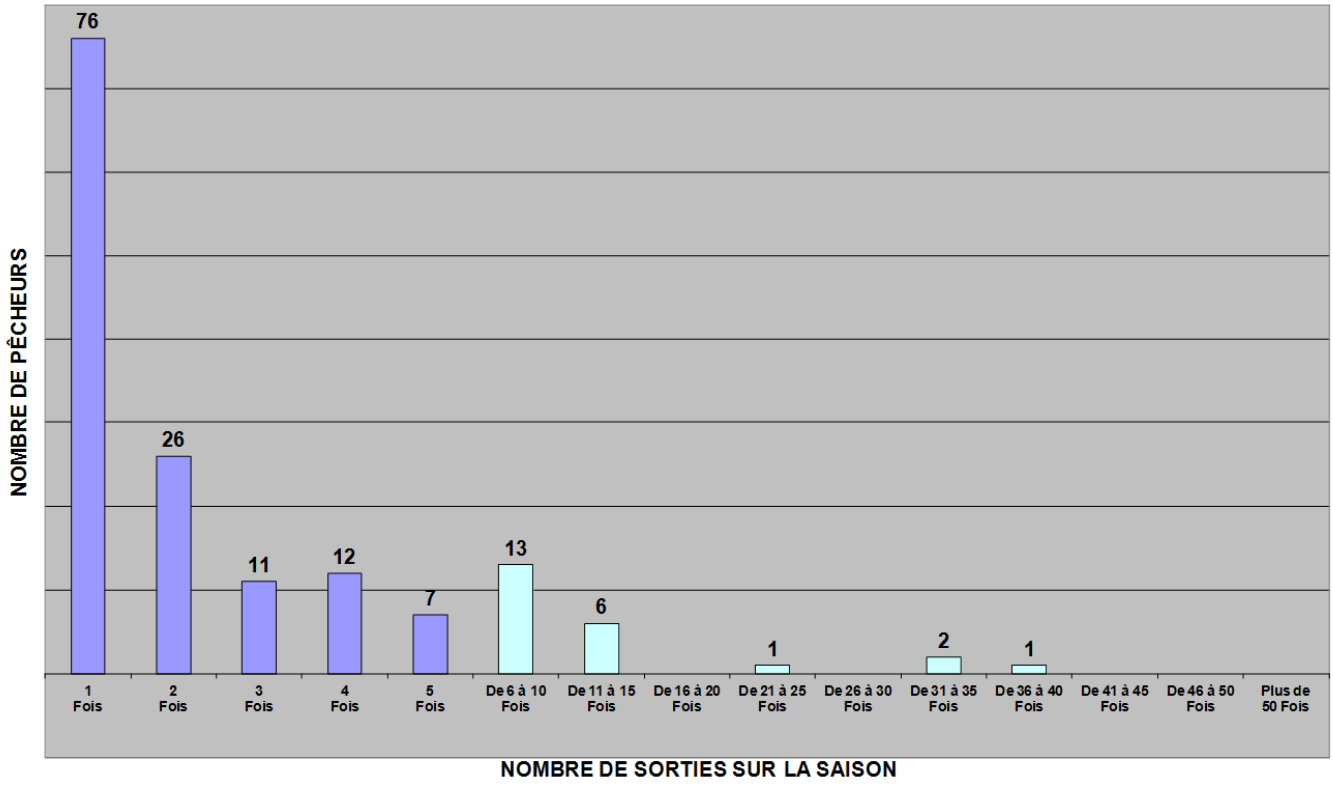

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE L'ILE DES ELIAS :

Les travaux envisagés sur La Touvre, se situent autour de l'île des Elias (à Villement). Il s'agit de mettre en place 8 risbermes le long de l'île pour 340m² au total.
Trois seront situées depuis l'aval de la passerelle en bois à la sortie de la pisciculture de Villement (bras Ouest de l'île) et cinq en rive droite du bras principal de La Touvre (au Sud de l'île).
Ces aménagements ont pour but de créer des courants supplémentaires, de favoriser l'évacuation des sédiments, de recréer des frayères et de proposer des caches aux poissons.
Les travaux consistent à planter une série de pieux depuis la berge et en empiétant sur le lit de la rivière de plusieurs mètres (une risberme fait environ de 30 à 60m²).
Ensuite il faudra effectuer un débroussaillage sur 450m du pourtour des berges (avec l'accord des propriétaires) et positionner les branchages à l'intérieur des pieux.
Les sédiments vont se déposer dans et autour des ces risbermes et de cette façon, il sera créé des avancées de berges artificielles sur la rivière où les poissons pourront aussi se cacher.
La nature et le lieu des travaux ont été entérinés par les techniciens de rivière que sont Emmanuel Rojo-Diaz et Mathieu Talon.
Nous avons un devis de l'entreprise RIVOLET – AREA de 17 688 €.
La fédération nous a accordé une subvention de 50% pour ces travaux qui s'ajoute à la somme des 5 200 € suite au PV adressé à la société SIRMET pour pollution de la Font-Noire.
Il reste à la charge de l'AAPPMA 3 644 €.
Le devis a été signé et renvoyé à l'entreprise mais ils n'ont pas pu commencer les travaux, ils ont été beaucoup sollicités en fin d'année pour finir les travaux des rivières de 1ère catégorie sur le département. Maintenant ils ont plus de temps libre, mais logiquement nous ne pouvons pas faire de travaux sur les rivières de 1ère catégorie entre le 1er décembre et 31 mars, directement dans le lit. En plus sur la Touvre il y a un report de la date jusqu'au 3ème weekend d'avril.
La subvention des 50% accordée par la fédération de pêche est reportable sur 2017, les travaux seront donc à planifier pour cette l'année.

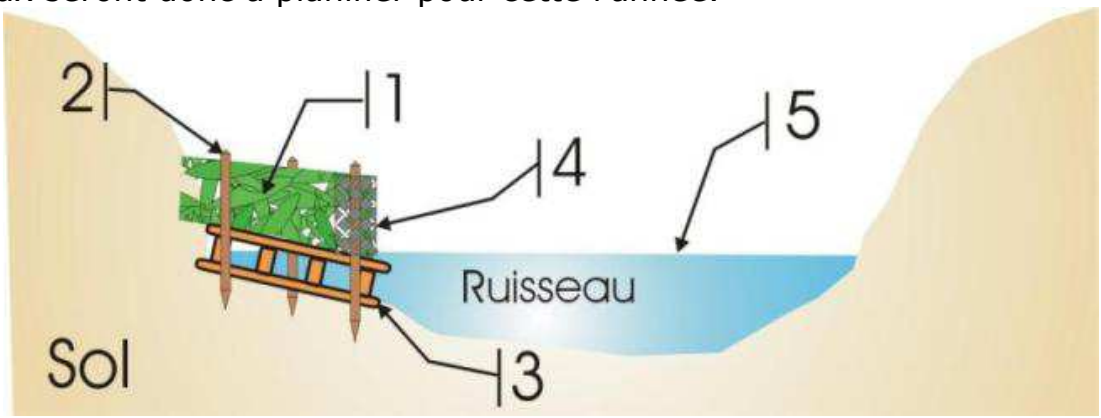

1 - Branche d'un diamètre inférieur à 7 cm provenant essentiellement de la coupe des végétaux lors de l'entretien,
2 - Pieux de 2 m de longueur, 5 à 15 cm de diamètre, à environ 0,5 à 1 m de distance les uns des autres,
3 - Lit de pose éventuel en palette non traitées
4 - Tressage éventuel pour maintenir la structure,
5 - Niveau moyen étiage.

Les Travaux sont prévus entre le 27 avril et le 12 mai

CREATION DE COMMISSIONS :

Afin de mieux organiser le travail et les prises de décisions, le bureau a pensé à créer des commissions.
Le but de ces commissions est de partager le travail au sein de l'AAPPMA, d'impliquer les membres de l'association qui le souhaitent et qui seraient par la même beaucoup plus pointus sur un domaine spécifique.
Les Commissions doivent définir leurs objectifs sur les prochaines années.
Elles proposeront leurs premiers travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Les 5 Commissions sont:

- **Commission Garderie**
  Gestion et Organisation des actions
- **Commission Nettoyage et Travaux**
  Recensement et Programmation
- **Commission Site Internet et Communication**
  Mieux se faire connaître et faire passer l'information
- **Commission Recensement et Gestion de la Biodiversité**
  Création de fiches
- **Commission Protection de la Rivière**
  Cormorans, pollutions, pêches de sauvegarde, relations riverains…

PANNEAUTAGE POUR LA NOUVELLE REGLEMENTATION :

Suite au changement de la réglementation, un nouveau panneautage a dû être effectué. Une centaine de panneau ont été posés pour 350€.

A.A.P.P.M.A
La Truite Saumonée

Taille minimale de capture de la truite : 30 cm

Nombre de captures autorisées par jour et par pêcheur : 6 truites dont 3 truites Fario maximum

Pêche et marche dans l'eau interdites jusqu'au troisième vendredi de mai inclus

Articles 5 et 13 *Extraits de l'arrêté réglementaire permanent Préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Charente du 09 décembre 2015*

LES NOUVEAUX BAUX DE PECHE :

De nouveaux baux de pêche ont été acquis par l'AAPPMA sur le secteur de l'usine d'Alamigeon.

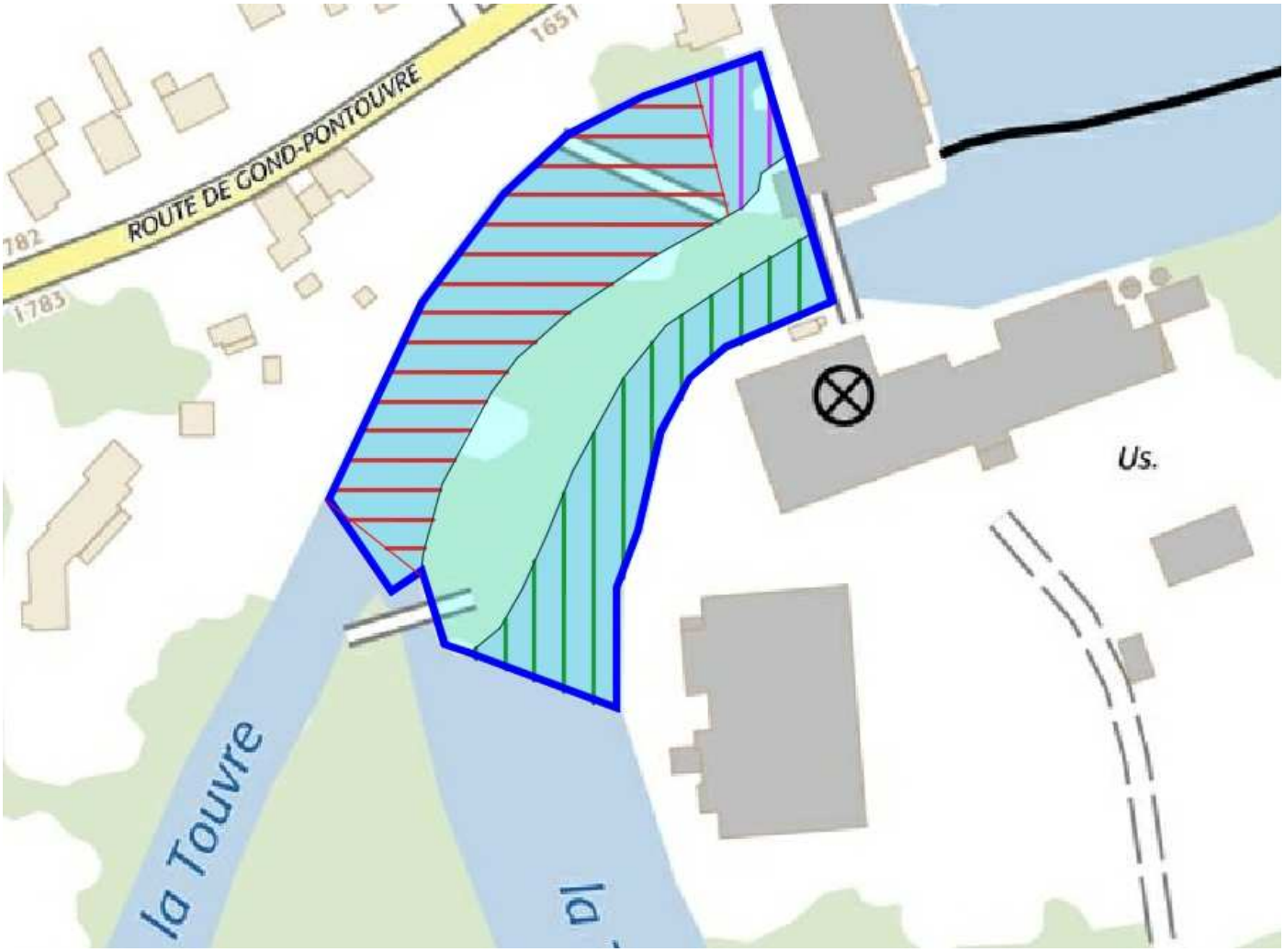

2 lots distincts concernent cette zone :

- Une (hachure rouge) propriété de **Mme Anne-Marie Carlut – Alamigeon** qui sera en pêche interdite en vue de devenir une réserve de pêche. En pointe de l'île, une sera réservée pour le passage dans l'eau.
- Une autre (hachure verte) propriété de la **SAS ALAMIGEON Papers and Technologies** où la marche dans l'eau et la pêche seront autorisées. Il est par contre interdit de monter sur les berges car l'usine est un site sensible et sous surveillance vidéo. Le cheminement devra donc obligatoirement se faire dans l'eau. En sortie de l'ancienne usine (hachure rose) une parcelle est également propriété de la **SAS ALAMIGEON Papers and Technologies** et elle sera en pêche interdite.

Le panneautage « Pêche interdite » sera réalisé par l'AAPPMA et le panneautage « Propriété privée défense d'entrée » sera à la charge des propriétaires.

LA NEGOCIATION EN COURS SUR LA MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION (ouverture, taille et nombre de prises) :

- La première mesure à mettre en œuvre est le décalage de l'ouverture, plébiscitée par les pêcheurs lors de l'enquête 2016.

- Le nombre de prises journalière de 3 à 2 TRF est conditionné par l'impact de la pression de pêche,

- La taille de capture à 40 cm est une demande qui doit être faite par la fédération et la DDT au niveau national (demande dérogatoire).

RAPPORT FINANCIER

BILAN DES CARTES DE PÊCHE 2016 :

Bilan des cartes par type de carte

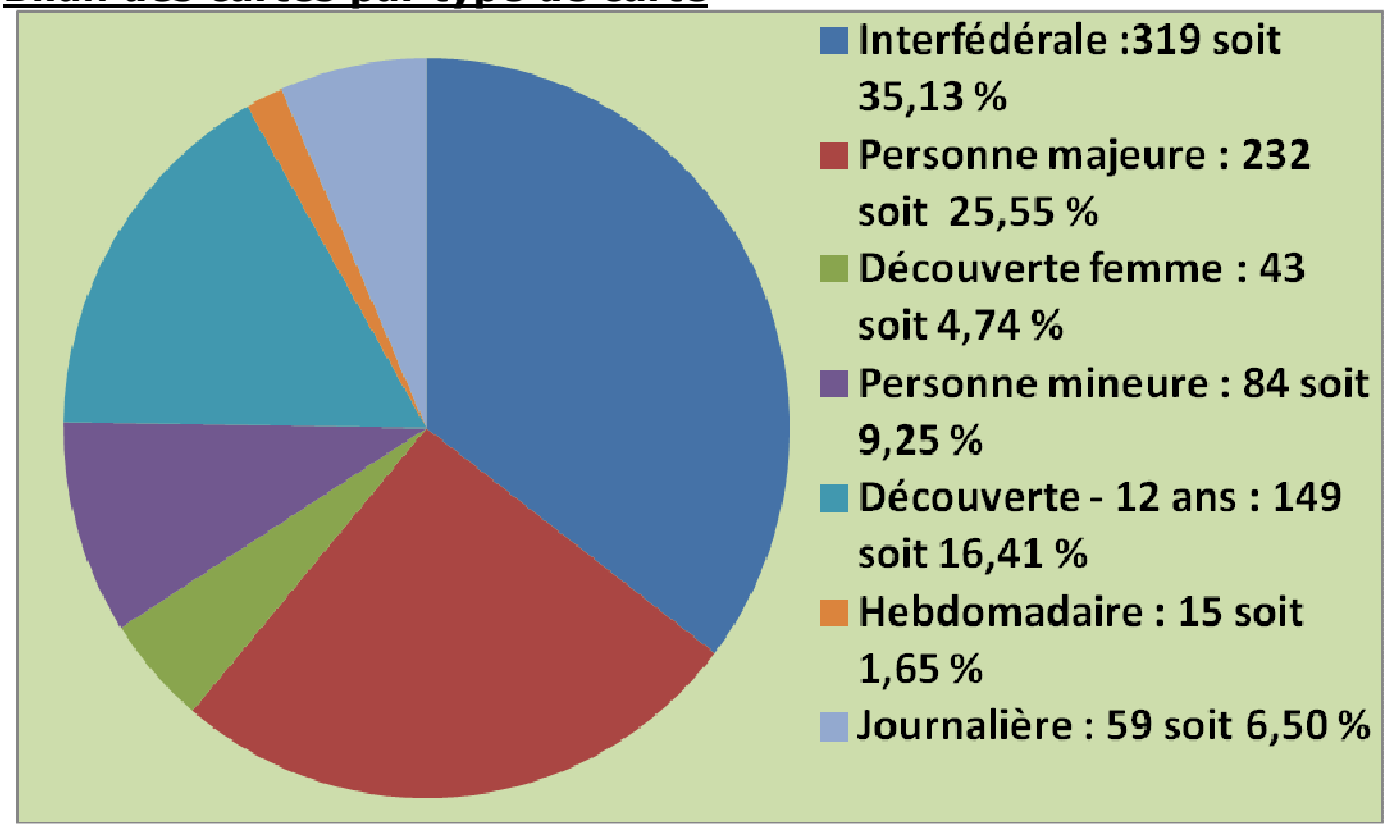

Bilan des cartes par dépositaire

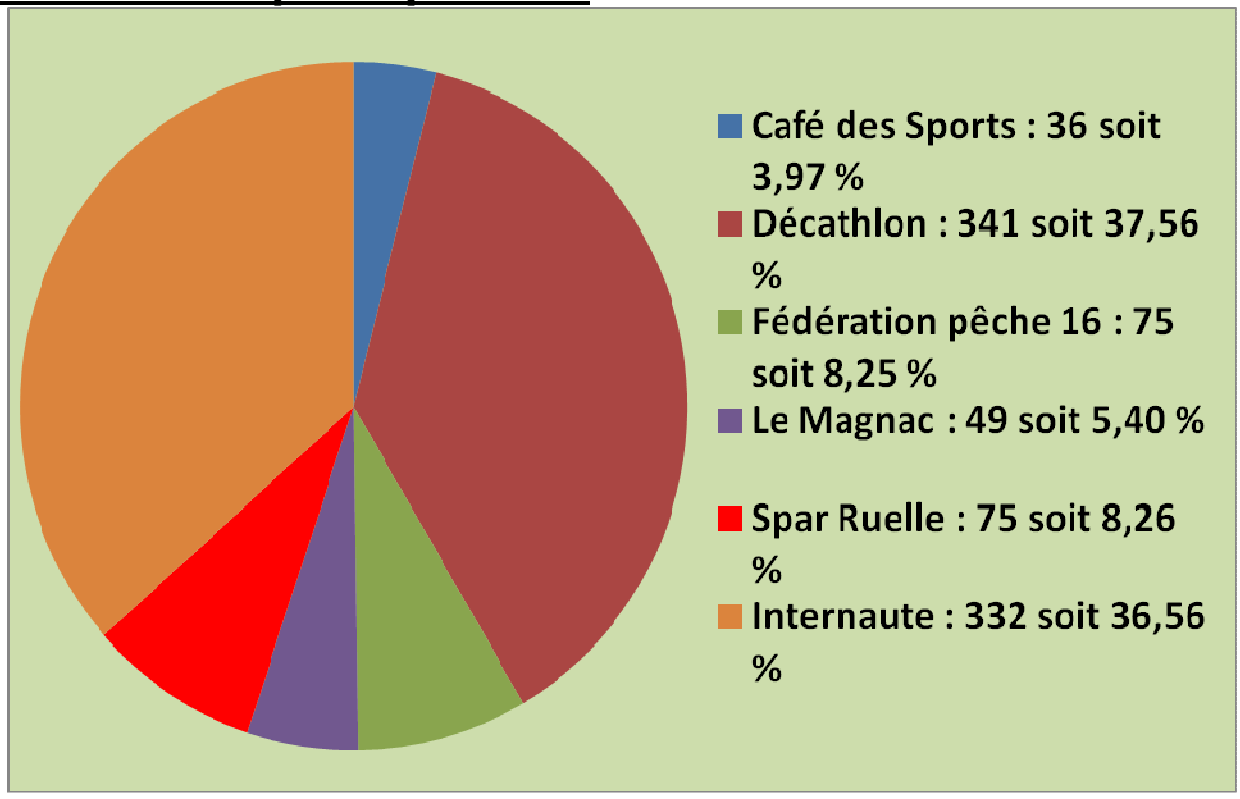

Rémunération FNPF - AAPPMA par type de cartes

- Carte *interfédérale et personne majeure :* 10.15 €
- *Carte découverte Femme :* .....6.60 €
- *Carte personne mineure :* .....5.50 €
- *Carte découverte -12 ans :* .....1.50 €
- *Carte hebdomadaire :* .....6.90 €
- *Carte journalière :* .....4.70 €

RECETTES :

- Solde Joël besson au 31/12/2015 : **5 460.00 €**
- **Virement FNPF**
- Cartes 2016 : **6 828.60 €**
- Subvention gestion piscicole : **2 572.00 €**
- Subvention vignettes halieutique : **359.90 €**
- Subvention internet : **300.00 €**
- Virement livret bleu : **1 500.00 €**

- ***Récapitulatif : 17 020.50 €***

DÉPENSES :

- Tenues gardes particuliers : **305.52 €**
- Indemnités gardes particuliers : **950.00 €**
- Nouvelles pancartes réglementation : **576.99 €**
- Bassinage truites AEC : **4 346.00 €**
- Conception site internet : **500.00 €**
- Frais de fonctionnement : **1 301.98 €**

- ***Récapitulatif : 7 980.49 €***

RÉCAPITULATIF :

COMPTE CHEQUE

- **CREDIT : 17 020.50 €**
- **DEBIT : 7 980.49€**
- ***SOLDE : 9 040.01 €***

NOUVEAU SOLDE LIVRET BLEU

- **19 771.93 – 1 500 + 140,32 = *18 412.25 €***

PREVISIONS FINANCIERES 2017 :

• Travaux des Elias	>	3 650 €
• Bassinage 2017	>	2 950 €
• Trois tenues de GPP	>	230 €
• Indemnités des GPP	>	1 000 €

• Dépenses à définir

Autres travaux sur la rivière

Frais de fonctionnement

Après un vote à main levée, l'assemblée a adoptée le Rapport Financier

PRESENTATION ET RECRUTEMENT

PRESENTATION DES GARDES DE PECHE PARTICULIERS :

Daniel BARRIERE

Marc BUERGO

Pascal REIGNIER

Olivier LAVERGNE

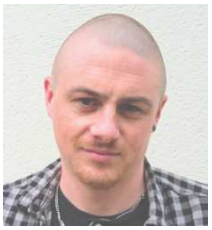

Julien HELIAS

Alexandre GESTRAUD

David HERIGAULT

APPELS A CANDIDATURES D'UN VERIFICATEUR AUX COMPTES :

Notre AAPPMA à actuellement 2 Vérificateurs aux Comptes.

Mickaël HAULIN garde son poste.

David MERAL souhaite démissionner de son poste.
Il ne souhaite pas que le fait qu'il soit le prestataire de l'AAPPMA pour la création du site internet, puisse entrer en conflit avec la fonction de Vérificateur aux Comptes.

Précision du Président : la somme de 500€, dédiée l'an passé à la création de notre site, reste largement sous évaluée par rapport au travail fourni, avec un résultat final d'une incontestable qualité. Nous n'aurions pas pu trouver meilleur marché pour ce résultat.

Nous avons lancé un appel à candidature pour le remplacer.

Un seul membre s'est proposé, il s'agit de Monsieur **Pascal MONTANGON,** il a été élu comme nouveau Vérificateur aux Comptes.

PROJETS 2017:

BASSINAGE DE MARS 2017

Voté par le CA le 13 janvier 2017

Bassinage de 600kg de truites de 30cm (35cm maxi)
Bassinage d'1/3 sur la partie amont et de 2/3 sur la partie aval (la limite entre les deux secteurs étant l'île des Elias à Villement).

Les points de bassinages seront sensiblement les mêmes que l'an passé.

Travaux 2017 :

Travaux d'aménagement de Risbermes à Villement autour de l'île des Élias.
D'autres travaux seront proposés par la Commission et Nettoyages et Travaux.
Le recensement des secteurs à traiter sont en cours.
Un appel à candidatures de bénévoles sera effectué par le biais du site de l'AAPPMA où ils pourront s'enregistrer.
Un « Emailing » sera effectué auprès des pêcheurs dont nous avons les adresses Mails.
Les coordonnées électroniques des membres présent à l'AG, désirants participer aux actions de l'AAPPMA, ont été récoltées avec la feuille d'émargement.

ANIMATIONS 2017 :

La journée découverte sera reconduite en 2017 avec le concours de la fédération et Décathlon.
Nous restons à l'écoute d'actions pour la promotion de la pêche de loisir, mettre l'accent sur la jeunesse est une priorité pour la pérennité de notre passion.

REGLEMENTATION TOUVRE 2017 :

Objectifs annoncés

- Demande de modification de la réglementation : date, taille et nombre,
- Agrandissement du parcours de grâciation de la Camoche à la demande des riverains et pêcheurs,
- Projet d'un autre parcours (no-kill, labellisé) sur le domaine public,
- Objectif de gestion patrimoniale de la Touvre amont tout en préservant la pêche de loisir en aval (arc en ciel).

QUESTIONS DIVERSES

DEMISSIONS :

En premier lieu, deux démissions ont été annoncées.

IL s'agit de :

- Monsieur **Patrice Mercier**, membre du CA et Trésorier.
  Il se dit, ne pas être mis au courant de toutes les affaires en cours, que les membres du CA n'ont jamais été contacté quand au choix d'une quelconque entreprise afin d'effectuer les travaux de l'île des Elias ce qui est inadmissible vu le coût, le Président agit seul. Il a aussi précisé que cette fonction est trop prenante pour lui.
  Il reste néanmoins membre du CA.

  Réponse du Président : Il prend acte de la décision de Monsieur Patrice Mercier et précise qu'une nouvelle élection devra avoir lieu au plus tôt au sein du CA pour choisir un nouveau Trésorier.

- Monsieur **Sébastien CHAUVEAU**, membre du CA.
  Il conteste les modalités du bassinage de l'ouverture de mars 2017.

  Réponse du Secrétaire : les modalités du bassinage de cette année 2017 ont été votées en réunion du CA le 13 janvier 2017 (cf. Le Compte Rendu N°1 du Conseil d'Administration du 13 janvier 2017). Il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été décidé par le CA.

QUESTIONS ET REMARQUES D L'ASSEMBLEE :

- **Une remarque d'une personne très mécontente (reliée par deux ou trois autres) concernant la non-publication de l'AG dans la Charente Libre.**

  Réponse du Bureau : Nous n'avons pas d'obligation à le faire, toutes les dates des AG sont indiquées sur le site de la Fédération de Pêche de la Charente.
  Le secrétaire a récolté toutes les adresses mail que les pêcheurs avaient donnés lors de leur achat de carte de pêche 2016 et à ensuite envoyé la date de la réunion de l'AG à l'ensemble de ces contacts (environ 260 mail).
  Il a été précisé que même sans la parution dans la Charente Libre, nous étions, à cette Assemblée Générale de 2017, deux fois plus nombreux qu'à celle de 2016.

- **Une précision a été demandée quant au statut du secteur de l'usine d'Alamigeon.**

  Réponse du Président : Mme Carlut / Alamigeon ne désire pas que les pêcheurs viennent devant sa propriété du coté canal en sortie de l'ancienne usine et ce secteur sera mise en pêche interdite en vue de le classer plus tard en réserve de pêche. La partie du bras principal de la Touvre sera ouvert à la pêche mais il y aura une interdiction de monter sur les berges car l'usine est un site sensible et sous surveillance vidéo. Le cheminement se fera obligatoirement dans l'eau sur ce secteur.

- **Une précision a été faite pour dire que les bassinages des années à venir seraient eux aussi soumis aux décisions et votes du CA.**

  Réponse du Président : Evidement.

- **Une personne mécontente a précisé que personne ne voulait du parcours de grâciation.**

  Réponse du Bureau : Nous n'avons pas les mêmes retours d'information qui montrent exactement le contraire (cf. les résultats de l'Enquête auprès des pêcheurs et les résultats des tickets du parcours de grâciation).

- **L'ancien Trésorier M. Joël BESSON a fait état du courrier qui a été adressé à l'ancien bureau au sujet de la perte d'un carton contenant les anciennes factures.**

  Réponse du Bureau : Nous n'avons toujours pas de trace de ce carton et nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

- **Une remarque portant sur le report de l'ouverture qui amènerait plus de pêcheur sur cette date décalée.**

  Réponse du Bureau : Cette affluence de pêcheurs n'est pas certaine, nous pourrons seulement juger par la suite.

- **Une personne précise qu'il est anormal que l'Enquête auprès des pêcheurs ne soit pas réservée au détenteur de la carte de l'AAPPMA La Truite Saumonée.**

  Réponse du Bureau : Nous n'avions pas pensé à cette particularité dans la mesure où notre AAPPMA est réciprocitaire. Nous avons d'abord privilégié les avis des pêcheurs sans être discriminant.

- **Une personne a précisé qu'il était préférable de modifier la réglementation du parcours de grâciation à la prochaine modification de celui-ci pour y interdire le port de la bourriche et l'obligation du port de l'épuisette.**

  Réponse du Bureau : Nous y avions déjà pensé.

- **Un riverain du secteur de Villement a précisé qu'il laissait volontairement passer les pêcheurs et qu'il n'a jamais eu de problème avec eux. Par contre il n'est pas certain que cela plaise à tout le monde car sa barque a ensuite été vandalisée.**

  Réponse du Bureau : Nous remercions ce riverain qui, comme beaucoup d'autres, participe à la bonne entente avec les pêcheurs.

- **Un riverain a précisé qu'il trouvait dommage que certains pêcheurs viennent faire « trempette » pour afficher la marque de leur équipement dernier cri.**

  Réponse du Bureau : Ceci est effectivement regrettable mais c'est dans l'air du temps. Tous les sports ou activités sont ainsi à la merci de notre société de consommation.

- **Une personne a déploré la non-présence du Président et du secrétaire lors des pêches de sauvegarde.**

  Réponse des intéressés : Le Secrétaire a déjà énormément à faire et de plus il n'habite pas sur place, il est désolé de ne pas avoir pu participer à ces actions. Le Président pense que l'on doit se partager les actions de l'AAPPMA et qu'il ne peut pas tout faire.

- **Un Membre du CA, de la Commission Nettoyages et Travaux, a fait un appel aux riverains présents afin de leur proposer des aménagements au droit de leurs propriétés par des coupes d'arbres avec fixations en rive. Ceci afin de créer des caches à poissons et repeupler certains secteurs.**

  Précision du Président : Cela serait une bonne solution sur le secteur de Villement car la population piscicole a énormément chutée et par conséquence le nombre de pêcheurs aussi.

- **Une personne, reliée par plusieurs autres, a demandée les raisons pour lesquelles nous ne voulions plus bassiner de truites AEC sur le haut de la rivière et en quoi cela gênait de le faire.**

Réponse du Président : L'optique est de favoriser la souche patrimoniale là où nous avons le plus de frayères c'est-à-dire sur le haut de la rivière. Un bassinage de truites AEC sur ces endroits peut perturber les géniteurs et y amener des problèmes sanitaires. L'option de bassiner sur la partie basse, là où les frayères ne sont pas présentes, parait être la plus raisonnable.

- **Une personne a demandé si l'on pouvait travailler sur une charte de savoir vivre entre tous les usagers de la Touvre. Il pense en particulier aux problèmes avec les canoës.**

  Réponse du Président : Nous dévons accepter de cohabiter avec les canoës.

- **Une personne a demandé comment nous pensions agrandir le Parcours de grâciation.**

  Réponse du Président : L'agrandissement se fera à la demande des riverains. Il est prévu de l'agrandir sur la partie basse du parcours de grâciation, en aval de la salle des fêtes Marcel Pagnol jusqu'aux îles.

POT DE L'AMITIE :

Un pot de l'amitié a été offert à l'ensemble des personnes encore présentes

Le Secrétaire
Pascal ISTVANCIN